



**COMMISSION PERMANENTE DU COMITE NATIONAL DES APPELLATIONS D'ORIGINE  
RELATIVES AUX VINS ET AUX BOISSONS ALCOOLISEES, ET DES BOISSONS  
SPIRITUEUSES**



**Séance du 9 septembre 2025**

Dossier : 2025-CP600

**Résumé des décisions prises**

**Personnes présentes :**

Le président Christian PALY

Jean-Marie BARILLERE, Jérôme BAUER, Eric BILLHOUET, Michel CHAPOUTIER, Philippe COSTE, Paul DABADIE, François FAGET, Bernard FARGE, Damien FEREY, Damien GACHOT, Thierry MICHAUD, Florent MORILLON, Eric PASTORINO, Philippe PELLATON, Yann SCHYLER, Maxime TOUBART

**Assistaient également aux travaux de la commission**

Charlotte DENOIX représentant le Commissaire du Gouvernement

Nora MEBTOUCHE et Marie MAUDHUY représentant la DGPE

Arnaud FAUGAS représentant la DGCCRF

Eva LABBE et Frédéric BOUY représentant la DGDDI

**Agents INAO**

Carole LY, Caroline BLOT, Françoise INGOUF, Sophie BOUCARD, Fabienne POUPARD, Nathalie COUDRET,

Sylvain REVERCHON, Philippe HEDDEBAULT, Philippe MONGONDRY, Victor THEURIET, Pascal LAVILLE, Gilles FLUTET, Jacques GAUTIER, Thierry FABIAN, Frédéric LAVALETTE, Jean-Baptiste MOULENE,

**Membres excusés**

Bernard ANGELRAS, Jean-Benoît CAVALIER,

**Membres absent :**

Jérôme BAUER, Michel CHAPOUTIER, Philippe COSTE, Paul DABADIE, Bernard FARGES, Eric PASTORINO,

**Invités :**

Emmanuel CAZES

Clothilde SCHAEFFER H2COM :

2025-CP601	<p><b>Résumé des décisions prises par la commission permanente du comité national des appellations d'origine relatives aux vins et aux boissons alcoolisées, et des boissons spiritueuses du 11 juin 2025</b></p> <p>Le résumé des décisions prises est approuvé à l'unanimité.</p>
2025-CP602	<p><b>Compte-rendu analytique de la séance de la commission permanente du comité national des appellations d'origine relatives aux vins et aux boissons alcoolisées, et des boissons spiritueuses du 11 juin 2025</b></p> <p>Le compte rendu analytique est approuvé à l'unanimité.</p>
2025-CP603	<p><b>Résumé des décisions prises par la commission permanente du comité national des appellations d'origine relatives aux vins et aux boissons alcoolisées, et des boissons spiritueuses du 17 juillet 2025</b></p>

	<p>Le résumé des décisions prises est approuvé à l'unanimité.</p>
2025-CP604	<p><b>Compte-rendu analytique de la séance de la commission permanente du comité national des appellations d'origine relatives aux vins et aux boissons alcoolisées, et des boissons spiritueuses du 17 juillet 2025</b></p> <p>Le compte rendu analytique est approuvé à l'unanimité.</p>
<b>Sujets Généraux</b>	
2025-CP605	<p><b>AOC « Tursan » - Demande de modification temporaire</b></p> <p>Pour le département des Landes, des conditions climatiques exceptionnelles ont pas fait l'objet d'une reconnaissance officielle par les autorités administratives. La demande vise à apporter aux opérateurs plus de souplesse dans les règles d'assemblage notamment pour les cépages principaux. L'ODG estime que les volumes ne seront pas suffisants pour respecter les règles d'assemblage.</p> <p><b>La Commission permanente a voté favorablement à l'unanimité à la demande de modification temporaire de l'AOC « Tursan ».</b></p>
2025-CP605Bis	<p><b>AOC « Corbières » - Demande de modification temporaire</b></p> <p><b>AOC « Fitou » - Demande de modification temporaire</b></p> <p><b>AOC « Languedoc » - Demande de modification temporaire</b></p> <p>La commission permanente exprime son soutien à l'ensemble des acteurs régionaux. Alors que les travaux de hiérarchisation viennent de commencer dans la zone de production Corbières, il apparaît primordial d'aider à la reconstruction de la région et d'assouplir les contraintes de production.</p> <p>La commission permanente a donné un avis favorable aux demandes de modifications temporaires présentées pour la récolte 2025, construites en concertation entre les ODG des trois AOP « Corbières », « Fitou » et « Languedoc ». Les demandes sont justifiées par les incendies qui ont marqué le département de l'Aude pendant l'été 2025, situation catastrophique aggravée par une extrême sécheresse.</p> <p>Le CRINAO après consultation écrite du 9 au 15 septembre a donné un avis favorable aux trois demandes.</p>
<b>Délimitation</b>	
2025-CP606	<p><b>AOC « Coteaux du Giennois » - Demande de révision de la délimitation parcellaire selon la procédure simplifiée - Examen de recevabilité - Nomination d'une commission d'experts</b></p>

	<p>L'ODG de l'AOC Coteaux du Giennois a présenté en juin 2025 aux services de l'INAO une demande de révision de sa délimitation pour 25 parcelles et environ 11,8 ha (moins de 1,5 % de la surface délimitée actuelle).</p> <p>La commission permanente a pris connaissance du dossier. Conformément à la nouvelle directive délimitation, un diagnostic territorial a été réalisé par les services. Pas de remarque particulière, aucune des parcelles demandées n'est concernée par un zonage réglementaire de protection de l'environnement (inventaire patrimonial, EBC...).</p> <p><b>La commission permanente a approuvé la demande de révision de la délimitation parcellaire de l'AOC « Coteaux du Giennois » selon la procédure simplifiée. Elle a désigné MM. Duchesne, Macaire, Moulin et Rolland comme experts chargés de réaliser cette révision et a approuvé leur lettre de mission.</b></p>
2025-CP607	<p><b>AOP « Côtes de Bordeaux » - Dénomination géographique complémentaire « Sainte-Foy » - Identifications parcellaires pour la campagne 2025 12<sup>ème</sup> campagne</b></p> <p>En préambule de la présentation, les services ont rappelé la décision du conseil permanent de l'INAO du 11 juillet 2025 concernant, à partir de 2026, le paiement des procédures individuelles comme l'identification parcellaire.</p> <p>12ème campagne d'identification parcellaire dans l'attente de la finalisation des travaux de délimitation parcellaire.</p> <p>La commission permanente a pris connaissance du dossier</p> <p><b>Elle a approuvé le rapport des experts et la liste des parcelles identifiées pour la campagne 2025.</b></p>
2025-CP608	<p><b>AOP « Languedoc » - Report à l'identique de 8 communes</b></p> <p>Plusieurs cas d'obsolescence des plans de délimitation parcellaire ont été identifiés par les services de l'INAO concernant l'AOP « Languedoc » qui nécessitent une actualisation des plans.</p> <p><b>La Commission permanente a approuvé la correction de la dématérialisation des plans de la délimitation parcellaire de l'AOP « Languedoc » par les services de l'INAO sur les communes concernées et a décidé du dépôt des plans dans les mairies correspondantes.</b></p>
2025-CP609	<p><b>AOP « Irouleguy » - Modification du cahier des charges - Demande de révision de la délimitation parcellaire selon la procédure simplifiée</b></p> <p>Par courrier du 2 juin 2025 l'ODG de l'AOP « Irouléguy » ont informé l'INAO de leur souhait de demander une révision de la délimitation parcellaire. Les demandes de classement ont été déposées par 23 opérateurs pour une surface de 64,03 ha soit 4,87% de la surface actuellement classée en Irouléguy.</p>

	<p>La commission permanente a pris connaissance du dossier. Cette demande de révision de la délimitation selon la procédure simplifiée fait suite à l'arrêt des travaux de révision générale acté par le comité national en février dernier. Certains membres font état de leurs regrets par rapport à l'abandon de la procédure générale qui a nécessité un investissement à perte pour l'institut. La direction insiste sur ce point et rappelle le contexte budgétaire difficile pour l'INAO. Les services rappellent également la décision du conseil permanent sur le paiement en 2026 des procédures simplifiées.</p> <p><b>La commission permanente a approuvé la demande révision de la délimitation selon la procédure simplifiée. Elle a désigné MM. FASENTIEUX, ROBERT et SOYER comme experts pour réaliser cette révision de la délimitation et a approuvé leur lettre de mission.</b></p>
2025-CP610	<p><b>AOP « Floc de Gascogne » - Identification parcellaire - Récolte 2025 - Nouvelles parcelles identifiées</b></p> <p>La procédure d'IP est mise en place depuis 1990. Pour la récolte 2025, 5 producteurs ont déposé des demandes d'identification sur 4 communes de l'aire pour un peu plus de 7 ha.</p> <p>La commission permanente a pris connaissance du dossier. Il a été rappelé qu'une commission d'enquête a été désigné en juin 24 pour analyser les éléments du bilan.</p> <p><b>La commission permanente a approuvé le rapport des experts et la liste des parcelles identifiées pour la campagne 2025.</b></p>
2025-CP611	<p><b>AOC « Armagnac » - Identification parcellaire - Récolte 2025</b></p> <p>La procédure d'IP est mise en place depuis 2005. Pour la récolte 2025, 92 producteurs ont déposé des demandes d'identification pour plus de 281 ha.</p> <p>La commission permanente a pris connaissance du dossier. Il a été rappelé qu'une commission d'enquête a été désigné en juin 2024 pour analyser les éléments du bilan.</p> <p><b>La commission permanente a approuvé le rapport des experts et la liste des parcelles identifiées pour la campagne 2025.</b></p>
2025-CP612	<p><b>AOP « Saumur » Dénomination Géographique Complémentaire « Puy-Notre-Dame » - Identifications parcellaires pour la campagne 2025 - 16ème campagne effective</b></p> <p>16ème campagne d'IP dans l'attente de la finalisation des travaux de délimitation parcellaire. Pour 2025, 4 demandes concernant une superficie totale de 3,11 ha</p> <p>La commission permanente a pris connaissance du dossier.</p>

	<p>Les travaux de délimitation parcellaire sont en cours et devraient être présenté prochainement au comité national.</p> <p><b>La commission permanente a approuvé le rapport des experts et la liste des parcelles identifiées pour la campagne 2025.</b></p>
2025-CP613	<p><b>AOP « Côtes de Provence » Dénomination géographique complémentaire « La Londe »</b> - Identifications parcellaires pour la campagne 2025</p> <p>16<sup>ème</sup> campagne d'IP effective. La liste des demandes d'identification transmise aux services de l'INAO comportait 62 parcelles ou parties de parcelles pour une superficie de 38 ha</p> <p>La commission permanente a pris connaissance du dossier. Les travaux de délimitation parcellaire sont en cours.</p> <p><b>La commission permanente a approuvé le rapport des experts et la liste des parcelles identifiées pour la campagne 2025.</b></p>
2025-CP614	<p><b>AOP « Côtes de Provence » Dénomination géographique complémentaire « Notre-Dame des Anges »</b> - Identifications parcellaires pour la campagne 2025</p> <p>7<sup>ème</sup> campagne</p> <p>7<sup>ème</sup> campagne d'IP effective. La liste des demandes d'identification transmise aux services de l'INAO comportait 72 parcelles ou parties de parcelles pour une superficie de 51,41 ha</p> <p>La commission permanente a pris connaissance du dossier. Le bilan des cinq ans de fonctionnement de la DGC Notre-Dame des Anges et de la procédure d'identification parcellaire, tel que prévu par la directive délimitation, sera présenté pour examen à la commission d'enquête, en novembre 2025.</p> <p><b>La commission permanente a approuvé le rapport des experts et la liste des parcelles identifiées pour la campagne 2025.</b></p>
2025-CP615	<p><b>AOP « Côtes de Provence » Dénomination géographique complémentaire « Pierrefeu »</b> Identifications parcellaires pour la campagne 2025</p> <p>11<sup>ème</sup> campagne</p> <p>11 ème campagne d'IP effective. La liste des demandes d'identification transmise aux services de l'INAO comportait 6 parties de parcelles pour une superficie de 8,93 ha. Le bilan des 10 années de fonctionnement de la DGC Pierrefeu et de la procédure d'identification parcellaire, tel que prévu par la directive délimitation, sera présenté pour examen à la commission d'enquête, en novembre 2025</p> <p>La commission permanente a pris connaissance du dossier</p> <p><b>La commission permanente a approuvé le rapport des experts et la liste des parcelles identifiées pour la campagne 2025.</b></p>

2025-CP616	<p>AOP « Pays d'Auge », « Pommeau de Normandie » - Identifications parcellaires pour la campagne 2025 - Rapport complémentaire - Traitement d'une réclamation</p> <p>Un premier rapport a été présenté en juin 2025 à la commission permanente. En effet, en Pommeau de Normandie et Cidre Pays d'Auge, durant la phase contradictoire, les experts et les services ont reçu une réclamation tardivement le 2 juin 2025. Au regard des délais, les services ont proposé, en accord avec les experts, et ce afin de ne pas pénaliser les autres opérateurs de rédiger un rapport complémentaire pour la commission permanente de septembre afin de statuer sur lesdites parcelles au vu des arguments qui seraient avancés par l'opérateur.</p> <p>La commission permanente a pris connaissance du dossier. Les services précisent que les éléments figurant dans le courrier du réclamant ne sont pas en lien avec les caractéristiques techniques d'implantation des vergers et les critères approuvés par le comité national. Après relance du demandeur, les experts proposent de maintenir leurs propositions initiales.</p> <p>La commission permanente a noté que dans l'avis de l'ODG ce dernier rappelait sa position présentée lors de l'étude du bilan de la procédure d'IP en 2024 (suppression de l'IP pour Pommeau de Normandie, maintien de l'IP avec révision des critères d'IP pour Pays d'Auge).</p> <p><b>La commission permanente a approuvé le rapport des experts et la liste des parcelles identifiées pour la campagne 2025.</b></p>
2025-CP617	<p>AOC « Lussac Saint-Emilion », « Bordeaux Supérieur », « Bordeaux » et « Crémant de Bordeaux » - Demande de révision de l'aire parcellaire délimitée - Nomination d'une commission d'experts</p> <p>L'ODG a formalisé auprès de l'INAO une demande de réouverture de la délimitation parcellaire pour l'examen de 9 demandes de classement pour 34 parcelles, qui couvrent une superficie totale de 7,1272 ha</p> <p>La commission permanente a pris connaissance du dossier.</p> <p><b>La commission permanente a approuvé la demande de révision de la délimitation selon la procédure simplifiée. Elle a désigné MM. Bertran, Dumon, Schirmer et Soyer comme experts pour réaliser cette révision de la délimitation et a approuvé leur lettre de mission.</b></p>
2025-CP618	<p>AOC « Puisseguin Saint-Emilion », « Bordeaux Supérieur », « Bordeaux » et « Crémant de Bordeaux » - Demande de révision de l'aire parcellaire délimitée - Nomination d'une commission d'experts</p> <p>L'ODG a formalisé auprès de l'INAO une demande de réouverture de la délimitation parcellaire pour l'examen de 4 demandes pour 12 parcelles cadastrales qui couvrent une superficie totale de 0,5303 ha</p> <p>La commission permanente a pris connaissance du dossier</p>

	<p><b>La commission permanente a approuvé la demande de révision de la délimitation selon la procédure simplifiée. Elle a désigné MM. Bertran, Dumon, Schirmer et Soyer comme experts pour réaliser cette révision de la délimitation et a approuvé leur lettre de mission.</b></p>
2025-CP619	<p><b>AOC « Saint-Emilion », « Saint-Emilion Grand Cru », « Bordeaux Supérieur », « Bordeaux » et « Crémant de Bordeaux » - Demande de révision de l'aire parcellaire délimitée - Nomination d'une commission d'experts</b></p> <p>L'ODG a formalisé auprès de l'INAO une demande de réouverture de la délimitation parcellaire pour l'examen de 3 demandes de classement qui couvrent une superficie totale de 1,4257 ha. La commission permanente a pris connaissance du dossier</p> <p><b>La commission permanente a approuvé la demande de révision de la délimitation selon la procédure simplifiée. Elle a désigné MM. Schirmer et Vivière comme experts pour réaliser cette révision de la délimitation et a approuvé leur lettre de mission.</b></p>
2025-CP620	<p><b>AOP « Muscadet Sèvre et Maine » Dénominations géographiques complémentaires « Château-Thébaud », « Monnières – Saint-Fiacre », « Goulaine » et « Mouzillon – Tillières » - Identifications parcellaires pour la campagne 2025 - 6ème campagne</b></p> <p>6ème campagne d'IP pour ces 4 DGC. La liste des demandes d'identification transmise aux services de l'INAO le 10 mars 2025 comportait 49 parcelles ou parties de parcelles, pour une superficie totale de plus de 28 ha, émanant de 4 opérateurs.</p> <p>La commission permanente a pris connaissance du dossier. Les travaux de délimitation parcellaire sont en cours.</p> <p><b>La commission permanente a approuvé le rapport des experts et la liste des parcelles identifiées pour la campagne 2025.</b></p>
2025-CP621	<p><b>AOC « Côtes Du Roussillon », « Côtes du Roussillon-Villages », « Languedoc », « Grand Roussillon », « Rivesaltes », « Muscat De Rivesaltes » - Délimitation parcellaire - Correction de Report à l'identique 1 commune (Pyrénées-Orientales)</b></p> <p>La commission permanente a approuvé la correction du report à l'identique et a décidé du dépôt des plans dans la commune concernée.</p>
<b>Demandes de modifications de cahiers des charges</b>	
2025-CP622	<p><b>AOP « Crémant de Limoux » - Demande de modification du cahier des charges - Examen de la recevabilité de la demande - Opportunité du lancement de l'instruction</b></p>

	<p>La commission permanente se félicite d'envisager ce travail et autoriser une simplification des règles de production de l'AOP « Crémant de Limoux ». Elle a nommé une commission d'enquête composée de Messieurs TOUBARD (Président), MICHAUD et SCHYLER.</p> <p>La commission permanente a repris l'alerte du CRINAO et souhaite que l'impossibilité de décliner le terme « terroir » dans l'étiquetage d'une UGPP soit bien explicitée à l'ODG qui pourrait alors envisager l'opportunité de reconnaître plutôt une DGC.</p> <p>La commission permanente a également rappelé la nécessite d'étudier les demandes de simplification des règles d'encépagement et d'assemblage qui pourraient amener à la production de cuvées mono cépages.</p>
2025-CP623	<p><b>AOP « Ventoux »</b> - Demande de modification du cahier des charges - Examen de la recevabilité de la demande - Opportunité du lancement de l'instruction</p> <p>La présidence est confiée à Monsieur Jérôme BAUER</p> <p>La commission permanente a donné un avis favorable pour l'instruction de cette demande par le groupe de travail « Evaluation des Innovations ».</p> <p>La demande de réintégration de cépages historiques dans l'appellation, Piquepoul blanc et Ugni blanc, et notamment leur niveau d'intégration en tant que cépages accessoires doit être examiné en concordance avec la demande de requalification du cépage Caladoc de VIFA en cépage accessoire.</p>
2025-CP624	<p><b>IG « Ratafia champenois »</b> - Demande de modification du cahier des charges - Examen de l'opportunité du lancement de l'instruction</p> <p>La Commission permanente a adopté à l'unanimité le lancement de l'instruction avec la nomination de la commission d'enquête suivante : Cyril Payon (président), Marc Sassier, Damien Férey, Yann Schyler.</p>
2025-CP625	<p><b>IG « Eau de vie de vin de la Marne » ou « Fine champenoise »</b> - Demande de modification du cahier des charges - Examen de l'opportunité du lancement de l'instruction</p> <p>La Commission permanente a adopté à l'unanimité le lancement de l'instruction avec la nomination de la commission d'enquête suivante : Cyril Payon (président), Marc Sassier, Damien Férey, Yann Schyler.</p>
2025-CP626	<p><b>AOP « Coteaux du Vendômois »</b> - Demande de modification du cahier des charges - Examen de recevabilité - Opportunité du lancement de l'instruction</p> <p>La démarche de modification du cahier des charges vise, de manière générale, à renforcer la notoriété et l'identification des vins de l'AOP. L'ODG propose de renommer l'appellation en « AOP Vendôme » et de modifier les règles d'encépagement et d'assemblage afin de permettre la production de vins rouges 100 % Pineau d'Aunis. Trois dispositions agro-environnementales types (DAE) sont ajoutées. Par ailleurs, les règles relatives au taux de sucre, à la taille de la vigne et aux déclarations sont simplifiées. La mention géographique « Vin de Loire »</p>

	<p>remplacera celle de « Val de Loire » actuellement en vigueur. Le cahier des charges prévoit également la suppression du ban des vendanges et de la période de circulation en entrepôt agréé, ainsi que la modification de la mesure transitoire relative aux densités. Une nouvelle obligation déclarative est introduite et la mention concernant la capacité de cuverie est supprimée.</p> <p>La Commission permanente a adopté à l'unanimité le lancement de l'instruction avec la nomination de la commission d'enquête suivante : Erwan FAIVELEY (président), Éric Chadourne et Caroline Teycheney</p>
2025-CP627	<p><b>Appellations viticoles de Bourgogne, AOP « Clos de Vougeot », AOP « Volnay »</b></p> <p>- Demandes groupées de modification de plusieurs cahiers des charges - Proposition de mesures-type bourguignonnes - Opportunité du lancement de l'instruction - Proposition de mise au vote du Comité National</p> <p>La commission permanente a approuvé à l'unanimité la transmission des demandes au comité national afin qu'il se prononce sur les propositions de la CAVB relatives aux appellations de Bourgogne, ainsi que les demandes de modifications des cahiers des charges Clos de Vougeot et Volnay pour mise en procédure nationale d'opposition et approbation.</p>
2025-CP628	<p><b>AOP « Saint-Estèphe »</b> - Demande de modifications du cahier des charges</p> <p>L'ODG souhaite d'une part supprimer la date limite de conditionnement fixée au plus tard le 31 décembre de la troisième année qui suit celle de la récolte et, d'autre part, modifier la capacité de cuverie. L'ODG souhaite apporter de la souplesse à son cahier des charges sur la partie conditionnement, la suppression de la date limite de conditionnement laisserait les vigneron s'adapter à la souplesse nécessaire au marché du vin actuel.</p> <p>La Commission permanente a adopté à l'unanimité le lancement de l'instruction du dossier avec un passage au prochain comité national.</p>
2025-CP629	<p><b>AOP « Pauillac »</b> - Demande de modifications du cahier des charges</p> <p>L'ODG souhaite d'une part supprimer la date limite de conditionnement fixée au plus tard le 31 décembre de la troisième année qui suit celle de la récolte et, d'autre part, modifier la capacité de cuverie. L'ODG souhaite apporter de la souplesse à son cahier des charges sur la partie conditionnement, la suppression de la date limite de conditionnement laisserait les vigneron s'adapter à la souplesse nécessaire au marché du vin actuel.</p> <p>La Commission permanente a adopté à l'unanimité le lancement de l'instruction du dossier avec un passage au prochain comité national.</p>
2025-CP630	<p><b>AOP « Fiefs Vendéens »</b> - Demande de modification du cahier des charges - Examen de l'opportunité du lancement de l'instruction</p>

	<p>Les modifications demandées par l'ODG portent sur les points suivants : remplacement de la dénomination géographique complémentaire « Val de Loire », ajustement de la valeur de richesse en sucre, suppression du critère relatif aux vins rosés obtenus par pressurage direct, modification des règles d'encépagement, des proportions à l'exploitation et d'assemblage des cinq DGC, diminution de l'exigence relative à la capacité de cuverie, suppression de l'interdiction de mentionner un cépage sur l'étiquette, suppression de la déclaration préalable de conditionnement et adaptation des obligations déclaratives, modification de la date de déclaration de renonciation, modification de certains points principaux à contrôler, et l'introduction de trois mesures-types DAE.</p> <p>La Commission permanente reprend les alertes émises par les services concernant le risque d'homogénéisation et la disparition potentielle de la typicité des cinq DGC, notamment pour les vins rouges et rosés, et souhaite que ces points soient examinés attentivement par la commission d'enquête.</p> <p>La Commission permanente a adopté à l'unanimité le lancement de l'instruction avec la nomination de la commission d'enquête suivante : Philippe Pellaton (président), Yann Schyler et Nathalie Caumette.</p>
2025-CP631	<p><b>AOP « Sancerre »</b> - Modification du cahier des charges - Examen de l'opportunité du lancement de l'instruction</p> <p>La demande de modification du cahier des charges porte sur plusieurs points : la mise en valeur des unités géo-pédologiques de l'appellation, l'introduction de cépages VIFA, la modification des règles de taille et de palissage, la diminution des teneurs maximales en SO<sub>2</sub>, l'obligation de disposer d'un système de régulation thermique pour les cuves de vinification, un allongement de la durée d'élevage et une segmentation selon les gammes (mention géo-pédologique ou lieu-dit), enfin, la restriction du conditionnement à l'aire géographique ainsi qu'à l'API.</p> <p>La Commission permanente s'interroge sur la mise en place des mentions géo pédologiques et souhaite que ce point fasse l'objet d'une attention particulière de la part de la commission d'enquête. Par ailleurs, elle alerte la commission d'enquête, chargée d'examiner ce dossier, sur la justification de la restriction de l'aire de conditionnement fournie par l'ODG, au regard des orientations du comité national, de la réglementation, de la jurisprudence ainsi que des positions des différents acteurs.</p> <p>La Commission permanente a adopté à l'unanimité le lancement de l'instruction avec la nomination de la commission d'enquête suivante : Vincent Fabre (Président), Jérôme Bauer et Etienne Maffre.</p>
2025-CP632	<p><b>AOP « Bourgogne »</b> - Demande de renseignements complémentaires de la Commission européenne - Projet de réponse à la Commission européenne - Projet de modifications du cahier des charges - Avis préalable à la mise en œuvre de la PNO - Vote</p> <p>Les réponses aux demandes de la Commission européenne n'ont conduit à aucune modification des conditions de production puisqu'elles ne concernaient que la partie « Lien avec la zone géographique » du cahier des charges. Des précisions et compléments rédactionnels ont été apportés aux points : « Description des facteurs</p>

	<p>humains contribuant au lien », « Informations sur la qualité et les caractéristiques des produits » et « Interactions causales ».</p> <p>La commission permanente, par délégation du comité national, a décidé à l'unanimité la mise en œuvre d'une procédure nationale d'opposition de 15 jours, et approuvé le projet de cahier des charges sous réserve d'absence d'opposition.</p>
<b>Questions diverses</b>	
2025-CP6QD1	<p>Extension lettres de mission des AOP « Saint-Pourçain » AOP « Vouvray » AOP « Crémant de Loire » et de la commission chargée du suivi du classement des « premiers grands crus classés » et des « grands crus classés » de l'AOP « Saint-Emilion grand cru »</p> <p>Les échéances prévues pour les lettres de mission sont arrivées à terme. La Commission permanente a validé à l'unanimité leur prolongation.</p>